

AMBASSADE DE FRANCE A BUJUMBURA

(Dernière mise à jour : 06/06/2012)

DEMANDE DE VISA LONG SEJOUR POUR ETUDES

- **Document ou photocopie manquant = dossier incomplet = risque élevé de refus de visa ;**
- Frais de dossier (non-remboursables) : contre-valeur de 99 euros (les frais de dossiers doivent être acquittés en francs burundais), sauf cas de gratuité (boursiers...).

LISTE DES DOCUMENTS A PRESENTER EN 2 JEUX SEPARES (ORIGINAUX + PHOTOCOPIES) ET TRIES DANS L'ORDRE SUIVANT :

1.	La présente liste de documents sur laquelle vous aurez coché la présence de chaque document et de chaque photocopie que vous présentez
2.	1 formulaire de demande de visa de long séjour dûment rempli et signé
3.	1 photographie d'identité récente aux normes
4.	Passeport en cours de validité + photocopie des pages contenant les données personnelles
5.	Pré inscription ou inscription dans un établissement d'enseignement supérieur ou de formation, sauf si vous êtes boursier du Gouvernement français
6.	1 photocopie du Diplôme d'État et de tout autre diplôme obtenu
7.	Justificatifs des moyens d'existence : <ul style="list-style-type: none">• Pour les boursiers : attestation de bourse précisant son montant et sa durée.• Pour les autres étudiants un minimum mensuel de 430 euros est exigé (prise en charge par un répondant qui doit justifier de ses ressources : bulletins de salaires, relevé bancaire sur les trois derniers mois...)